

Objet : Mise à jour des Conditions Tarifaires applicables à la Clientèle des Particuliers

29/10/21 12:00



De : noreply milleis

[MILLEIS\\_GuideTarifaire\\_particuliers\\_01\\_2022.pdf](#)

Chère Madame, Cher Monsieur,

**Les tarifs appliqués aux opérations bancaires et aux produits et services financiers qui vous sont proposés évoluent à partir du 1er janvier 2022. Les principales évolutions portent sur :**

- Les « modifications contractuelles » dans le cadre des découverts/crédits ;
- Le forfait couvrant les prestations d'accompagnement de la Banque Privée en votre qualité de client de Milleis Banque ;
- Le taux de rémunération du compte sur livret ;
- Les droits de garde pour vos comptes-titres en Gestion Libre ;
- Les commissions de services pour vos PEA/PEA-PME dans le cadre de la Gestion Conseillée, du Conseil Essentiel et de la Gestion Déléguée ;
- Les commissions de services pour vos comptes-titres dans le cadre de la Gestion Conseillée, du Conseil Essentiel et de la Gestion Déléguée.

Vous trouverez jointes à ce message les nouvelles Conditions Tarifaires applicables à la Clientèle des Particuliers. Ce document est également disponible dans les Espaces Patrimoniaux et consultable et téléchargeable sur notre site Internet : <https://www.milleis.fr/informations-pratiques/tarifs-conditions-et-contrats>

Bien entendu, vous pouvez refuser sans frais ces modifications avant le 1er janvier 2022 par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à votre Espace Patrimonial.

Nous vous rappelons que votre refus vaudra résiliation, à votre initiative, des conventions de compte et/ou de services concernés, selon les modalités y afférentes.

Votre Banquier Privé se tient à votre disposition pour vous offrir un accompagnement personnalisé quel que soit votre besoin et pour répondre à toutes vos questions.

Pour simplifier vos échanges et vous faire gagner du temps, nous vous invitons à le contacter directement sur son téléphone portable. Il reste par ailleurs joignable par email.

Si vous ne possédez pas les coordonnées téléphoniques de votre Banquier Privé, vous pouvez les retrouver sur notre site [Milleis.fr](https://www.milleis.fr), sur la page dédiée à votre Espace Patrimonial ou bien contacter votre Espace Patrimonial qui vous les communiquera.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité et vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Clément Le Léap  
Directeur Commercial